

**MEMORIAL**

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 957

14 décembre 1999

**SOMMAIRE**

ACN S.A., Hautcharage . . . . .	page 45928	International Financers (Luxembourg) S.A., Luxembg	45932
Bagdad Holding S.A., Luxembourg . . . . .	45912	International Success, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	45934
Café - Restaurant Borlon, S.à r.l., Kayl . . . . .	45915	Intimm S.A., Luxembourg . . . . .	45934
Cairnbulg Services N° 1, S.à r.l., Pétange . . . . .	45916	Ipro S.A., Luxembourg . . . . .	45934
Clés-Mains Guy Rollinger, S.à r.l., Winckrange . . . . .	45890	4i S.A., Steinfort . . . . .	45930, 45931
Clima S.A., Esch-sur-Sûre . . . . .	45890	Julius Baer Multibond, Sicav, Luxembourg . . . . .	45931
Collins Investments S.A., Luxembourg . . . . .	45890	Julius Baer Multicash, Sicav, Luxembourg . . . . .	45931
Comimpex S.A., Luxembourg . . . . .	45890	Julius Baer Multistock, Sicav, Luxembourg . . . . .	45932
Constructions Guy Rollinger, S.à r.l., Wickrange . . . . .	45891	Keoma Holding S.A., Luxembourg . . . . .	45934
Coudrée, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	45891	KPMG Financial Engineering, Société Civile Particu-	
Dataglobal, S.à r.l., Wickrange . . . . .	45892	lière, Luxembourg . . . . .	45935
Ditoc Participations S.A., Luxembourg . . . . .	45892	Labmed Holding S.A., Luxembourg . . . . .	45935
Ecobel S.A., Luxembourg . . . . .	45892	Laboratoires Pharmaceutical S.A., Luxembourg . . . . .	45935
E.F.E.C. Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	45892	Lamb Corp. S.A., Luxembourg . . . . .	45910
Electro Hottua, S.à r.l., Schifflange . . . . .	45893	Lintofin S.A., Luxembourg . . . . .	45936
Elita, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	45893	Luigi Serra International S.A., Luxembourg . . . . .	45932
E.T.B.O. S.A., Steinfort . . . . .	45893	Luxconcert, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	45936
Eufin S.A., Luxembourg . . . . .	45893	Luxembourg Rent Equipment S.A., Luxembourg . . . . .	45936
Euro-Artisan Guy Rollinger, S.à r.l., Wickrange . . . . .	45894	Luxburger Kapitalanlagegesellschaft S.A., Luxbg	45935
Euroconcept, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	45895	Lux International Finance S.A., Luxembourg . . . . .	45936
Eurofind S.A., Luxembourg . . . . .	45895	Mafia S.A., Luxembourg . . . . .	45936
Euton Investment Company S.A.H., Luxembourg . . . . .	45894	Mahonia Financière Holding S.A., Luxembourg . . . . .	45933
Exival S.A., Luxembourg . . . . .	45894	MKM Constructions, S.à r.l., Luxemburg . . . . .	45928
Finance et Distribution International Holding S.A.,		Polytech Investment Holding S.A., Mamer . . . . .	45926
Luxembourg . . . . .	45917	Praetor Gestion S.A., Luxembourg . . . . .	45897, 45898
Financial Holding Hebetto S.A., Luxembourg . . . . .	45895	Préface S.A., Luxembourg . . . . .	45901
Finn-Société S.A., Luxembourg . . . . .	45896, 45897	Prispa Holding S.A., Luxembourg . . . . .	45902
Fiscam, S.à r.l., Steinfort . . . . .	45896	Pro-Berg, S.C.I., Breidweiler . . . . .	45900
Fleet Invest Holding S.A., Luxembourg . . . . .	45895	Proxon S.A., Wecker . . . . .	45901
FOBAT, Comptoir des Fournitures Industrielles du		Rawi S.A., Luxembourg . . . . .	45902
Bâtiment, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	45890, 45891	Rio Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	45902
Franssens, S.à r.l., Junglinster . . . . .	45895	Rofa S.A., Luxembourg . . . . .	45904, 45905
Furton Investments S.A., Luxembourg . . . . .	45896	Sarlo S.A., Luxembourg . . . . .	45904
Getradel S.A., Luxembourg . . . . .	45893	Schop Investissements S.A., Luxembourg . . . . .	45904
GH de Roquemaurel & Cie, S.e.c.s., Luxembourg . . . . .	45910	Secfin S.A., Luxembourg . . . . .	45905
Green Line France, Sicav, Luxembourg . . . . .	45910	Selet S.A., Luxembourg . . . . .	45905
Griso S.A., Luxembourg . . . . .	45907	Siferr S.A., Luxembourg . . . . .	45906
Hawk International Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	45911	Simpson S.A., Luxembourg . . . . .	45902
Horisoft 3, S.à r.l., Strassen . . . . .	45911	(D')Siwe Quellen, S.à r.l., Wickrange . . . . .	45892
Hydinvest S.A., Mamer . . . . .	45911	S.L.C.I., Société Luxembourgeoise de Commerce	
Iberint S.A., Luxembourg . . . . .	45911	International S.A., Luxembourg . . . . .	45907
Ifil Investissements S.A., Luxembourg . . . . .	45911	Société Internationale Italcementi (Luxembourg)	
Igefi S.A., Luxembourg . . . . .	45931	S.A., Luxembourg . . . . .	45905
Immoglobal, S.à r.l., Wickrange . . . . .	45931	Sofinor Holding S.A., Luxembourg . . . . .	45907
Immo-Lux - Airport II S.A., Luxembourg . . . . .	45922	Stella Investment S.A., Luxembourg . . . . .	45906
Immo Tayo S.A., Luxembourg . . . . .	45931	Stratal Finance S.A., Luxembourg . . . . .	45903
IMR International S.A., Luxembourg . . . . .	45933	Théséo-Lux S.A., Luxembourg . . . . .	45906
Incomm S.A., Luxembourg . . . . .	45933	(Wolfgang) Thielen, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	45912
Industria Hospitalaria International S.A., Luxembg	45933	Tophet Holding S.A., Luxembourg . . . . .	45912
Innortho S.A., Luxembourg . . . . .	45920	Tousaciers S.A., Dudelage . . . . .	45912
Interbois S.A., Grevenmacher . . . . .	45898, 45900	Vasco International, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	45919
International Consultance Services S.A., Luxembourg	45897	Vigatrade S.A., Echternach . . . . .	45922
		Wesley S.A., Luxembourg . . . . .	45908, 45909

**CLES-MAINS GUY ROLLINGER, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Wickrange.  
R. C. Luxembourg B 46.281.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 22 octobre 1999, vol. 529, fol. 89, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(49667/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

**CLIMA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 1, rue du Moulin.  
R. C. Luxembourg B 61.626.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 1999, vol. 529, fol. 71, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Sûre, le 19 octobre 1999.

LUXEMBOURG FINANCIAL SERVICES S.A.

Signature

Signature

(49668/00010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

**COLLINS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 48.107.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1999, vol. 529, fol. 80, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1999.

COLLINS INVESTMENTS S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(49669/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

**COMIMPEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 20.583.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 1999, vol. 528, fol. 82, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 1999.

Signature.

(49670/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

**FOBAT, COMPTOIR DES FOURNITURES INDUSTRIELLES  
DU BATIMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.  
(anc. COBAT, S.à r.l., COMPTOIR DES FOURNITURES INDUSTRIELLES  
DU BATIMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le huit octobre.

Par-devant Maître Émile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée COMPTOIR DES FOURNITURES INDUSTRIELLES DU BATIMENT, société à responsabilité limitée en abrégé COBAT, S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le Tom Metzler, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 8 juin 1988, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 222 du 18 août 1988, modifiée suivant acte reçu par le notaire Tom Metzler, prénommé, en date du 23 février 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 313 du 6 septembre 1990, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 29 juin 1995, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 493 du 29 septembre 1995, modifiée suivant acte reçu par le notaire Paul Frieders, de résidence à Luxembourg, en date du 8 juin 1999, non encore publié au Mémorial, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 28.176, au capital social de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, intégralement libérées.

L'assemblée est composée de:

1.- FINANCIERE ERVACACE HOLDING COMPANY S.A., société anonyme holding, ayant son siège social à Luxembourg, ici représentée par deux de ses administrateurs:

- a) Monsieur Raymond le Lourec, conseiller économique et fiscal, demeurant à Luxembourg,
- b) Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant à Luxembourg,

2.- KYOTO SECURITIES INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Panama City (République de Panama), ici représentée par Monsieur Raymond le Lourec, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 29 septembre 1999,

3.- Madame Wivine Louicis, administratrice de société, épouse de Monsieur Michel Bougard, demeurant à Thuin (Belgique), ici représentée par Monsieur Raymond le Lourec, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 29 septembre 1999,

4.- Monsieur Eric Bougard, délégué commercial, demeurant à Thuillies, ici représenté par Monsieur Raymond le Lourec, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 29 septembre 1999.

Les procurations prémentionnées, paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte, pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdits comparants, représentés comme dit ci-avant, déclarent être les seuls associés de ladite société, se considérer comme dûment convoqués, avoir connaissance de l'ordre du jour et avoir unanimement pris la résolution suivante:

Les associés décident de changer la dénomination de la société en COMPTOIR DES FOURNITURES INDUSTRIELLES DU BATIMENT, S.à r.l. en abrégé FOBAT, S.à r.l. et de modifier l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de COMPTOIR DES FOURNITURES INDUSTRIELLES DU BATIMENT, S.à r.l. en abrégé FOBAT, S.à r.l., société à responsabilité limitée.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux représentants des comparants, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. le Lourec, M. Galowich, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 1999, vol. 119S, fol. 80, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1999.

E. Schlessler.

(49671/227/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

**FOBAT, COMPTOIR DES FOURNITURES INDUSTRIELLES  
DU BATIMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.  
(anc. COBAT, S.à r.l., COMPTOIR DES FOURNITURES INDUSTRIELLES  
DU BATIMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1999.

E. Schlessler.

(49672/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

**CONSTRUCTIONS GUY ROLLINGER, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Wickrange.

R. C. Luxembourg B 46.271.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 22 octobre 1999, vol. 529, fol. 89, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(49673/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

**COUDREE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 5, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 50.990.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Echternach, le 8 octobre 1999, vol. 132, fol. 59, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 octobre 1999.

Signature.

(49674/551/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

**DATAGLOBAL, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Wickrange.  
R. C. Luxembourg B 42.928.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 22 octobre 1999, vol. 529, fol. 89, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(49675/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

---

**DITCO PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 40.033.

Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1999, vol. 529, fol. 80, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1999.

DITCO PARTICIPATIONS S.A.  
Signature  
Administrateur

Signature  
Administrateur

(49676/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

---

**D'SIWE QUELLEN, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Wickrange.  
R. C. Luxembourg B 35.108.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 22 octobre 1999, vol. 529, fol. 89, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(49677/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

---

**ECOBEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 33.369.

Le bilan au 30 septembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1999, vol. 529, fol. 80, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1999.

ECOBEL S.A.  
Signature  
Administrateur

Signature  
Administrateur

(49678/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

---

**E.F.E.C. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 45.817.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 21 octobre 1999, vol. 529, fol. 85, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 16 juin 1999*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1999:

- M. Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, Président;
- M. Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer;
- M. John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1999:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Signature.

(49679/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

---

**ELECTRO HOTTUA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3850 Schifflange, 82, rue de la Libération.  
R. C. Luxembourg B 66.047.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Capellen, le 12 octobre 1999, vol. 135, fol. 26, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 1999.

Signature.

(49680/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

**ELITA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 6, rue d'Anvers.  
R. C. Luxembourg B 49.353.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 1999, vol. 528, fol. 64, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 1999.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(49681/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

**E.T.B.O. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8437 Steinfort, 11, rue de Koerich.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue le 4 octobre 1999 à Steinfort:

1) L'assemblée accorde décharge entière aux anciens administrateurs.

2) Le conseil d'administration est reconfirmé comme suit:

\* Monsieur Michel Dehoux, directeur financier, demeurant à F-62200 Boulogne-sur-Mer, 105, boulevard Eurvin;

\* Monsieur Paul Diederich, comptable, demeurant à L-8368 Hagen, 20, An der Laach;

\* Monsieur François José, délégué commercial, demeurant à L-5940 Itzig, 8, rue du Commerce.

Est nommé unique administrateur-délégué, Monsieur Michel Dehoux, précité, avec pleins pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Pour inscription-réquisition

modification

Signature

Enregistré à Capellen, le 12 octobre 1999, vol. 135, fol. 25, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

(49682/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

**EUFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 26, rue Louvigny.  
R. C. Luxembourg B 50.888.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1999, vol. 529, fol. 80, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1999.

EUFIN S.A.

Signature  
Administrateur

Signature  
Administrateur

(49683/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

**GETRADEL, Société Anonyme.**

Siège social: L-1022 Luxembourg, 9, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 55.753.

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 4 janvier 1999 que:

- Les nominations de MM. Michel Bouckaert, Franck Bracquez, Pierre Dincq, René Jungbluth en tant qu'Administrateurs sont acceptées. Leurs mandats viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2000.

GETRADEL

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1999, vol. 529, fol. 92, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49700/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

**EUTON INVESTMENT COMPANY S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 30.612.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 janvier 1999*

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour les exercices 1996 et 1997.

4. Les mandats venant à échéance l'Assemblée décide de nommer pour une durée de 6 ans M. Kramarz, M. Mersch et M. Blondeau au poste d'administrateur et de nommer la société H.R.T. REVISION, S.à r.l. au poste de commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Haigh.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Signature  
Administrateur

Signature  
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1999, vol. 529, fol. 90, case 3. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49688/565/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

**EXIVAL, Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C. M. Spoo.  
R. C. Luxembourg B 12.398.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Pétange, en date du 23 septembre 1974, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 225 du 6 novembre 1974. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire en date du 17 octobre 1975, publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 14 du 23 janvier 1976 et n° 26 du 10 février 1976 et en date du 29 mai 1979, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 220 du 21 septembre 1979. Ensuite les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 28 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 146 du 6 mars 1999.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1999, vol. 529, fol. 92, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 1999.

EXIVAL  
Société Anonyme  
Signature

(49689/546/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

**EXIVAL, Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C. M. Spoo.  
R. C. Luxembourg B 12.398.

**EXTRAIT**

L'Assemblée générale ordinaire annuelle du 20 octobre 1999 a renouvelé le mandat d'administrateur de MM. Robert Roderich, Luciano Dal Zotto et Nico Becker pour une durée d'un an.

Cette Assemblée a nommé en qualité de Commissaire aux comptes pour la durée d'une année, Monsieur Guy Schos-seler, expert-comptable, demeurant à L-3409 Dudelange.

Leurs mandats prendront donc fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de l'an 2000.

Pour extrait conforme  
EXIVAL  
Société Anonyme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1999, vol. 529, fol. 92, case 10. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49690/546/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

**EURO-ARTISAN GUY ROLLINGER, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Wickrange.  
R. C. Luxembourg B 44.664.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 22 octobre 1999, vol. 529, fol. 89, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(49684/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

**EUROCONCEPT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1265 Luxembourg, 9A, rue Pépin le Bref.  
R. C. Luxembourg B 26.271.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 1999, vol. 528, fol. 64, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 1999.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(49685/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

**EUROFIND S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 26, rue Louvigny.  
R. C. Luxembourg B 59.742.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1999, vol. 529, fol. 80, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1999.

EUROFIND S.A.

Signature

Administrateur

Signature

Administrateur

(49686/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

**FINANCIAL HOLDING HEBETO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 25.161.

Le bilan au 31 juillet 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1999, vol. 529, fol. 80, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1999.

FINANCIAL HOLDING HEBETO S.A.

Signature

Administrateur

Signature

Administrateur

(49691/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

**FLEET INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.  
R. C. Luxembourg B 28.461.

Les comptes annuels au 30 juin 1999, enregistrés à Luxembourg, le 28 octobre 1999, vol. 529, fol. 90, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

*Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 13 octobre 1999*

Conformément à l'article 100 sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte cumulée supérieure au capital social.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une nouvelle période statutaire expirant à l'issue de l'assemblée qui se tiendra en 2005 pour statuer sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2005.

L'Assemblée accepte la démission de M. Sylvain Imperiale de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet au 30 juin 1999 et décide de lui donner quitus pour l'exercice de son mandat.

Elle décide de nommer en son remplacement M. Paul Albrecht, employé privé, Luxembourg, avec effet au 30 juin 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 1999.

Signature.

(49695/032/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

**FRANSSENS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Industrielle Langwies.  
R. C. Luxembourg B 57.396.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Echternach, le 8 octobre 1999, vol. 132, fol. 60, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 octobre 1999.

Signature.

(49696/551/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

**FISCAM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8410 Steinfort, 38, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 48.733.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 1999, vol. 528, fol. 64, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 1999.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(49694/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

**FURTON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 22.266.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1999, vol. 529, fol. 90, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Signature

Un mandataire

(49697/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

**FURTON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 22.266.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1999, vol. 529, fol. 90, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Signature

Un mandataire

(49698/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

**FINN-SOCIETE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 44.230.

*Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires  
tenue au siège social de la société en date du 24 septembre 1999 à 9.00 heures*

*Décisions*

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

\* d'acter la démission de MM. Alexander Helm, Stéphane Biver et Jean-Pierre Higuët de leurs fonctions d'administrateurs de la société;

\* de donner décharge aux administrateurs démissionnaires de toute responsabilité résultant de l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'année 1997;

\* de nommer en remplacement des administrateurs démissionnaires:

– M. Depireux Mathieu, demeurant 180, boulevard Kleyer, B-4000 Liège;

– Mme Fabbricator Barbara, demeurant 51, Thyssenlaan, B-Wemmel;

– M. Bourgeois Pierre, demeurant avenue J & P Carsoel, B-1180 Uccle,

qui termineront les mandats de leurs prédécesseurs;

\* d'acter la démission de Madame Laurence Mathieu de sa fonction de commissaire aux comptes de la société;

\* de donner décharge au commissaire aux comptes démissionnaire de toute responsabilité résultant de l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'année 1997;

\* de nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire:

Monsieur Bourgeois Thierry, demeurant avenue J & P Carsoel, B-1180 Uccle

qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Plus personne ne demandant la parole, et l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 9.30 heures.

Pour extrait conforme

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1999, vol. 529, fol. 90, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49692/751/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

**FINN-SOCIETE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 44.230.

—  
*Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration  
tenue au siège social de la société le 28 septembre 1999*

A l'unanimité, le conseil d'administration décide:  
de déléguer la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Depireux Mathieu, demeurant 180, boulevard Kleyer, B-4000 Liège.

Monsieur Depireux Mathieu portera le titre d'administrateur-délégué de la société et partant pourra engager la société de par sa seule signature pour toutes les affaires relevant de la gestion journalière.

Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée, le conseil d'administration rendra compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué à la gestion journalière.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Fait à Luxembourg, le 28 septembre 1999.

Pour extrait conforme  
Pour publication  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1999, vol. 529, fol. 90, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49693/751/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

**INTERNATIONAL CONSULTANCE SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.  
R. C. Luxembourg B 62.235.

—  
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 1999, vol. 529, fol. 71, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Sûre, le 19 octobre 1999.

LUXEMBOURG FINANCIAL SERVICES S.A.  
Signature Signature

(49699/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

**PRAETOR GESTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 24.624.

—  
L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le premier octobre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PRAETOR GESTION S.A., avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 24.624.

La séance est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Philippe Visconti, employé de banque, demeurant à Audun-le-Tiche (France).

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Véronique Jean, employée de banque, demeurant à Wolmerange-les-Mines (France).

A été appelée aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Nuria Tejada, employée de banque, demeurant à Luxembourg, tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Modification de l'article 3 des Statuts de PRAETOR GESTION S.A. pour lui donner la teneur suivante:

**«Art. 3. Objet**

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra en outre accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriétés immobilières ou mobilières.»

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Seule et unique résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts de PRAETOR GESTION S.A. pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Objet**

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra en outre accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriétés immobilières ou mobilières.»

*Frais*

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à vingt-cinq mille (25.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.15 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tete des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: P. Visconti, V. Jean, N. Tejada, R Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 1999, vol. 119S, fol. 74, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée à ladite société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1999.

R. Neumann.

(49759/226/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

**PRAETOR GESTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 24.624.

Les texte des statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, en date du 25 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 1999.

(49760/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

**INTERBOIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 20, op der Ahlkërrech.

R. C. Luxembourg B 32.242.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le treize octobre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERBOIS S.A., avec siège social à Grevenmacher, Zone Industrielle Potäschbiërg, 20, op der Ahlkërrech, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 32.242.

L'assemblée est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Helmut Kohl, entrepreneur, demeurant à Roth/Allemagne, qui désigne comme secrétaire Monsieur John Weber, procuriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Berthold Kohl, juriste, demeurant à Konz/Allemagne.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Augmentation du capital social à concurrence de vingt-six millions cinq cent mille (26.500.000,-) francs luxembourgeois, par transformation d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible en vue de le porter de deux cent vingt millions (220.000.000,-) de francs luxembourgeois, à deux cent quarante-six millions cinq cent mille (246.500.000,-) francs luxembourgeois, par la création de deux cent soixante-cinq (265) actions nouvelles de cent mille (100.000,-) francs luxembourgeois chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2) Souscription et libération des deux cent soixante-cinq (265) actions nouvelles par l'actionnaire KOHL-BAU GmbH, société à responsabilité limitée, de droit allemand, avec siège social à D-54634 Bitburg.

3) Modification du premier alinéa de l'article trois des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à deux cent quarante-six millions cinq cent mille (246.500.000,-) francs luxembourgeois, divisé en deux mille quatre cent soixante-cinq (2.465) actions de cent mille (100.000,-) francs luxembourgeois chacune.»

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de vingt-six millions cinq cent mille (26.500.000,-) francs luxembourgeois, pour le porter de son montant actuel de deux cent vingt millions (220.000.000,-) de francs luxembourgeois, à deux cent quarante-six millions cinq cent mille (246.500.000,-) francs luxembourgeois, par la création et l'émission au pair de deux cent soixante-cinq (265) actions nouvelles de cent mille (100.000,-) francs luxembourgeois chacune, à libérer intégralement par conversion en capital d'une créance détenue par un actionnaire contre la société à concurrence d'un montant de vingt-six millions cinq cent mille (26.500.000,-) francs luxembourgeois.

Ces actions auront les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

#### *Souscription*

Ensuite est intervenue aux présentes l'actionnaire KOHL-BAU GmbH, société à responsabilité limitée, de droit allemand, avec siège social à D-54634 Bitburg, inscrite au «Handelsgericht de Bitburg», sous le numéro HBR 1060, ici représentée par son gérant, Monsieur Helmut Kohl, entrepreneur, demeurant à D-54675 Roth, Templerstrasse 2, pouvant engager ladite société sous sa seule signature, laquelle intervenante, de l'accord unanime de l'assemblée, a déclaré souscrire aux deux cent soixante-cinq (265) actions nouvelles qu'elle libère pour leur valeur nominale, soit un montant de vingt-six millions cinq cent mille (26.500.000,-) francs luxembourgeois, par la conversion en capital d'une créance jusqu'à concurrence d'un montant de vingt-six millions cinq cent mille (26.500.000,-) francs luxembourgeois, qu'elle détient contre la société.

Ladite créance est certaine, liquide et exigible, persiste à la date de ce jour et peut être évaluée au moins à vingt-six millions cinq cent mille (26.500.000,-) francs luxembourgeois, ainsi que cela résulte d'un certificat émis par la société en date du 13 octobre 1999 et d'une attestation du souscripteur du 13 octobre 1999, ci-annexés.

Cette créance d'un montant de soixante-trois millions cinq cent cinquante-six mille deux cent quatre (63.556.204,-) francs luxembourgeois figure au bilan arrêté au 31 décembre 1998, approuvé par l'assemblée générale annuelle du 2 septembre 1999. Ce bilan restera annexé aux présentes.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 le prédit apport en nature a fait l'objet d'un rapport d'un réviseur d'entreprises, en l'occurrence SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISE, société civile, réviseur d'entreprises, avec siège social à Luxembourg.

Ce rapport, restera annexé aux présentes et conclut comme suit:

#### *«5. Conclusion:*

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie. Luxembourg, le 20 septembre 1999.

A. Gallo  
*Réviseur d'entreprises»*

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à deux cent quarante-six millions cinq cent mille (246.500.000,-) francs luxembourgeois, divisé en deux mille quatre cent soixante-cinq (2.465) actions de cent mille (100.000,-) francs luxembourgeois chacune.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à trois cent vingt mille (320.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à onze heures et demie.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, et à l'intervenant, représenté comme préindiqué, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: H. Kohl, J. Weber, B. Kohl, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1999, vol. 119S, fol. 84, case 5. – Reçu 265.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la prédite société sur sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1999.

R. Neumann.

(49718/226/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

**INTERBOIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 20, op der Ahlkërrech.

R. C. Luxembourg B 32.242.

Les texte des statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, en date du 25 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 1999.

(49719/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

**PRO-BERG, S.C.I., Société civile immobilière.**

Siège social: L-6238 Braidweiler, 11, rue Hicht.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le cinq octobre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ont comparu:

1.- CAPRO, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-6238 Braidweiler, 11, rue Hicht, ici représentée par ses gérants, à savoir:

a) Madame Marie-Claire Walers, indépendante, demeurant à Crauthem,

b) Monsieur Robert Federspiel, médecin-vétérinaire, demeurant à Braidweiler;

2.- Monsieur Robert Federspiel, prénommé;

3.- Monsieur Mathias Wickler, entrepreneur, demeurant à Diekirch.

Lesdits comparants ont déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. Monsieur Robert Federspiel et Monsieur Mathias Wickler, prénommés, agissant en leurs qualités d'administrateurs de la société civile immobilière PRO-BERG S.C.I., avec siège social à L-6951 Olingen, 18, rue de Betzdorf, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 7 décembre 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 207 du 8 mai 1991, au capital social de cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 50.000,-), représenté par cent (100) parts sociales de cinq cents francs luxembourgeois (LUF 500,-) chacune, entièrement libérées, déclarent accepter au nom de la société, conformément à l'article 1690 du Code Civil la cession de cinquante (50) parts sociales, en date du 5 octobre 1999, par WICKLER FRERES, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-9089 Ettelbruck, 55, rue Michel Weber, à CAPRO, S.à r.l., prénommée.

2. Monsieur Robert Federspiel, prénommé, agissant en sa qualité d'associé de la société civile immobilière PRO-BERG S.C.I., déclare accepter la cession prémentionnée.

3. La répartition des parts sociales est dès lors la suivante:

1.- CAPRO, S.à r.l., prénommée, cinquante parts sociales . . . . . 50

2.- Monsieur Robert Federspiel, prénommé, cinquante parts sociales . . . . . 50

Total: cent parts sociales . . . . . 100

4. Ensuite, les associés décident unanimement:

- de convertir la devise du capital social de cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 50.000,-) en mille deux cent quarante euros (EUR 1.240,-),

- de supprimer la valeur nominale de cinq cents francs luxembourgeois (LUF 500,-) par part sociale, des cent (100) parts sociales existantes,

- de refixer la valeur nominale des cent (100) parts sociales existantes à douze virgule quarante euros (EUR 12,40) par part sociale.

5. En conséquence de ce qui précède, les associés, à savoir, CAPRO, S.à r.l. et Monsieur Robert Federspiel, prénommés, décident à l'unanimité de modifier l'article six des statuts de la société civile immobilière PRO-BERG S.C.I., pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à la somme de mille deux cent quarante euros (EUR 1.240,-), divisé en cent (100) parts sociales de douze virgule quarante euros (EUR 12,40) chacune, entièrement libérées.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- CAPRO S.à r.l., ayant son siège social à L-6238 Braidweiler, 11, rue Hicht, cinquante parts sociales . . . . .	50
2.- Monsieur Robert Federspiel, médecin-vétérinaire, demeurant à L-6238 Braidweiler, 11, rue Hicht, cinquante parts sociales . . . . .	50
Total: cent parts sociales . . . . .	100»

6. Ensuite, Monsieur Mathias Wickler, prénommé, déclare démissionner de ses fonctions d'administrateur de la société. Les associés déclarent accepter cette démission et accorder décharge à l'administrateur démissionnaire.

Comme suite de ce qui précède, les associés décident unanimement de nommer administrateur pour une durée indéterminée, Madame Marie-Claire Walers, prénommée.

La société est dès lors administrée par:

- a) Monsieur Robert Federspiel, prénommé,
- b) Madame Marie-Claire Walers, prénommée.

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux administrateurs.

7. Ensuite, les associés décident unanimement de transférer le siège social de la société au 11, rue Hicht, à L-6238 Braidweiler, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article quatre des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Braidweiler.»

8. Les frais et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par la société.

9. Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.-C. Walers, R. Federspiel, M. Wickler, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 1999, vol. 3CS, fol. 59, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 1999.

E. Schlessler.

(49763/227/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

#### **PREFACE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 64.616.

#### DISSOLUTION

##### *Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 octobre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 1999, volume 119S, folio 84, case 8, que la société PREFACE S.A., ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, inscrite au R. C. section B sous le numéro 64.616 a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société prédésignée, et prenant à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute, la liquidation de la société étant achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1999.

Signature.

(49761/211/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

#### **PROXXON S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-6868 Wecker, 6-10 Härebierg.

H. R. Luxemburg B 36.054.

##### *Auszug der Beschlüsse der Ordentlichen Generalversammlung vom 9. Juli 1997*

In Vertretung des verstorbenen Herrn Werner Klein wird seine Frau Erna Klein zum Verwaltungsmittglied ernannt. Ihr Mandat endet im Jahre 2000.

Wecker, den 9. Juli 1997.

Unterschriften.

##### *Protokoll der Verwaltungsratsitzung*

Anwesende Verwaltungsratsmitglieder: Herr Jürgen Zapf, wohnhaft in Salmtal (Deutschland)  
Herr Markoto Ono, wohnhaft in Tsumagi (Japan)

Der Verwaltungsrat fasst einstimmig folgende Beschlüsse:

1) Die Bilanz zum 31. Januar 1997 sowie die Ergebnisrechnung für das Geschäftsjahr 1997 und der dazugehörige Lagebericht werden angenommen.

2) Die vorliegenden Abschlüsse werden der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vorgelegt.

3) Es wird den Aktionären vorgeschlagen, den Jahresgewinn nach Abzug der gesetzlichen Rücklage von 5 % auf neue Rechnung vorzutragen.

4) Die ordentliche Generalversammlung wird am 9. Juli 1997 um 11.00 Uhr mit folgender Tagesordnung einberufen.

*Tagesordnung:*

1. Lagebericht des Verwaltungsrates und Prüfungsbericht des Aufsichtskommissars.
2. Verabschiedung der Bilanz und Ergebnisrechnung zum 31. Januar 1997 und Beschlussfassung über die Verwendung der Ergebnisse.
3. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars für das verflossene Geschäftsjahr 1997.
4. Ernennung eines neuen Mitglieds des Verwaltungsrates.
5. Verschiedenes.

J. Zapf M. Ono.

(49765/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

**PRISPA HOLDING S.A., Société Anonyme.**Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 31.196.

Le bilan au 30 septembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1999, vol. 529, fol. 80, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1999.

PRISPA HOLDING S.A.

G. Lammar F. Mesenburg  
Administrateur Administrateur

(49762/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

**RAWI S.A., Société Anonyme.**Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 40.316.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 21 octobre 1999, vol. 529, fol. 85, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Signature.

(49766/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

**RIO HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 9.253.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1999, vol. 529, fol. 80, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1999.

RIO HOLDINGS S.A.

Signatures  
Administrateurs

(49767/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

**SIMPSON S.A., Société Anonyme.**Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 44.701.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée SIMPSON S.A. avec siège social à Luxembourg, 14, rue Aldringen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la Section B et le numéro 44.701.

Ladite société a été constituée par acte reçu par le notaire soussigné, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, le 14 juillet 1993, publiée au mémorial C numéro 484 du 16 octobre 1993.

L'assemblée est présidée par Madame Astrid Galassi, employée privée, demeurant à Schifflange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sabine Plattner, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Valessa Fanciulli, employée privée, demeurant à Bascharage.

I. Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les neuf cents (900) actions représentatives du capital social sont dûment présentes ou représentées à cette assemblée;

Laquelle liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Dissolution de la société.
2. Mise en liquidation.
3. Nomination d'un liquidateur.
4. Fixation de ses pouvoirs et émoluments.
5. Divers.

III. Que la présente assemblée, composée d'un nombre d'actionnaires représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour et que l'on a pu faire valablement abstraction de convocation probables.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

A été nommée liquidateur:

La RED TEE STIFTUNG, domiciliée à Vaduz.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et d'apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

*Clôture de l'assemblée*

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué approximativement à LUF 25.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: A. Galassi, S. Plattner, V. Fanciulli, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1999, vol. 3CS, fol. 49, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 1999.

J. Delvaux.

(49780/208/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

**STRATAL FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 31.881.

—  
**DISSOLUTION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> octobre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 1999, vol. 119S, fol. 75, case 9, que la société STRATAL FINANCE S.A., ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 31.881 a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société prédésignée, et prenant à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute, la liquidation de la société étant achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 1999.

Signature.

(49788/211/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

**SARLO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 45.818.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1999, vol. 529, fol. 90, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Pour la société  
Signature  
Un administrateur

(49771/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

**SARLO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 45.818.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue le 11 octobre 1999, que les administrateurs ont été réélus à l'unanimité des voix pour une période d'un an, et que la FIDUCIAIRE DE L'ALLIANCE EUROPEENNE DE CONSEILS, S.à r.l., a été nommée commissaire aux comptes de la société pour une période d'un an. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront immédiatement après l'Assemblée Générale Ordinaire de 2000 approuvant les comptes au 31 décembre 1999.

Luxembourg, le 21 octobre 1999.

Pour la société  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1999, vol. 529, fol. 90, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49772/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

**SCHOP INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 43.684.

Le bilan au 30 avril 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1999, vol. 529, fol. 80, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 octobre 1999.

SCHOP INVESTISSEMENTS S.A.  
Signatures  
Administrateurs

(49773/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

**ROFA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 33.638.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1999, vol. 529, fol. 94, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Un mandataire

(49768/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

**ROFA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 33.638.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires  
réunie au siège social à Luxembourg le 1<sup>er</sup> juin 1999 à 10.00 heures*

- Approbation des comptes au 31 décembre 1998.
- Reconduction des mandats de Messieurs Marc Ambroisien, Reinald Loutsch et nomination de Monsieur Frédéric Seince en tant qu'administrateurs, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 1999.
- Reconduction du mandat de H.R.T. REVISION, S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes pour une année, mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 1999.
- Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en Euro, l'assemblée décide de changer la devise d'expression du capital social de la société pour exprimer ce dernier dorénavant en Euro. Compte tenu du cours de conversion de 1 Euro = 40,3399 francs luxembourgeois, le capital social de la société s'élève à Euros 148.736,11, représenté par 6.000 actions de EUR 24,78935.

- L'assemblée décide d'augmenter le capital social, conformément aux limites autorisées par la loi précitée, à concurrence de EUR 1.263,89 afin de porter le capital social à EUR 150.000,- par incorporation du bénéfice reporté et sans création d'actions nouvelles.

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le capital social est fixé à cent cinquante mille Euros (EUR 150.00,-) représenté par six mille (6.000) actions de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.»

L'Assemblée décide que les résolutions qui précèdent concernant le changement du capital social produiront leurs effets comptables et fiscaux rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 1998.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 1999.

Pour extrait conforme  
Signature

Suite aux résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 1999 de notre société, nous vous prions de bien vouloir modifier l'extrait du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg comme suit:

Sous la rubrique Capital:

A biffer: Le capital social est fixé à six millions (6.000.000,-) de francs luxembourgeois, représenté par six mille (6.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune.

A inscrire: Le capital social est fixé à cent cinquante mille (150.000,-) Euros, représenté par six mille (6.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) Euros chacune.

Luxembourg, le 12 octobre 1999.

R. Loutsch F. Seince  
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1999, vol. 529, fol. 94, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49769/000/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

**ROFA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 33.638.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(49770/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

**SECFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 54.690.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1999, vol. 529, fol. 94, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration  
Signature

(49774/731/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

**SELET, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 57.605.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 21 octobre 1999, vol. 529, fol. 85, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Signature.

(49775/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

**SOCIETE INTERNATIONALE ITALCEMENTI (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 26, rue Louvigny.  
R. C. Luxembourg B 40.258.

Le bilan consolidé au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1999, vol. 529, fol. 80, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1999.

Pour SOCIETE INTERNATIONALE ITALCEMENTI  
(LUXEMBOURG) S.A.  
SGG, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.  
Signatures

(49783/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

**STELLA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 53.602.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1999, vol. 529, fol. 93, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Signature.

(49786/047/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

---

**STELLA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 53.602.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 septembre 1999*

Suite à la demande de Monsieur Jacques Benzeno de ne pas voir son mandat d'Administrateur renouvelé, l'Assemblée décide d'élire Monsieur Elo Rozencwajg, M.B.A., demeurant à Mamer, en son remplacement.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 29 septembre 1999*

Monsieur Marcel Orsini est nommé Administrateur-Délégué de la société, avec pleins pouvoirs pour engager la société sous sa seule signature.

Son mandat d'Administrateur-Délégué prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 1999.

Le Conseil d'Administration de la société se compose dorénavant comme suit:

- Marcel Orsini, administrateur de sociétés, demeurant à Genève (Suisse), Administrateur-Délégué et Président du Conseil d'Administration,

- Elo Rozencwajg, M.B.A., demeurant à Mamer,

- André Labranche, administrateur de sociétés, demeurant à Hobscheid.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 1999.

*Pour la société  
Pour publication  
Signature  
Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1999, vol. 529, fol. 93, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(49787/047/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

---

**SIFERR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 61.882.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 1999, vol. 529, fol. 62, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 1999.

(49779/065/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

---

**THESEO-LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 60.244.

*Extraits du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue en date du 7 octobre 1999*

*Première résolution*

L'Assemblée accepte les démissions de:

Monsieur Mario Iacopini, employé privé, demeurant à Luxembourg;

Monsieur Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant à Luxembourg;

Monsieur Philippe Pasquasy, juriste, demeurant à Luxembourg;

Monsieur Virgilio Ranalli, employé privé, demeurant à Luxembourg;

de leurs fonctions d'administrateurs de la société.

L'assemblée accepte également la démission de HRT REVISION, S.à r.l., avec siège social à L-1258 Luxembourg, 32, rue J.-P. Brasseur, de sa fonction de commissaire aux comptes.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de pourvoir à leur remplacement en appelant aux fonctions d'administrateurs:  
 Monsieur Alfonso Belardi, employé de banque, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 18, rue de Verger  
 Monsieur Sergio Vandi, employé de banque, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 32, rue J.-G. de Cicignon  
 Monsieur Pierre Bouchoms, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 1, rue Charles Martel  
 et aux fonctions de commissaire aux comptes:  
 GRANT THORNTON REVISION & CONSEILS S.A., avec siège social à 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.  
 Leur mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes annuelles au 31 décembre 1999.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société avec effet immédiat au 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.  
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
 Luxembourg, le 8 octobre 1999.  
 Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 1999, vol. 529, fol. 87, case 9. – Reçu 500 francs.  
 Le Receveur (signé): J. Muller.  
 (49793/065/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

**S.L.C.I., SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE COMMERCE INTERNATIONAL, Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue Fort Wallis.  
 R. C. Luxembourg B 16.857.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 22 octobre 1999, vol. 529, fol. 93, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.  
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
 (49782/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

**SOFINOR HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.  
 R. C. Luxembourg B 35.986.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 22 octobre 1999, vol. 529, fol. 90, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 août 1999*

1. L'Assemblée accepte la démission de M. Sylvain Impériale de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet au 31 décembre 1998 et décide de lui donner quitus pour l'exercice de son mandat.  
 Elle décide de nommer en son remplacement M. Paul Albrecht, employé privé, Luxembourg, avec effet au 31 décembre 1998.  
 2. L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:  
 - de convertir en Euro 381.122,54 le capital social actuel de la société de FRF 2.500.000,- avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1999;  
 - d'augmenter le capital à concurrence de Euros 77,46 par incorporation de bénéfices reportés afin de fixer le nouveau montant du capital social à Euros 381.200,-;  
 - de supprimer la mention de la valeur nominale des actions.  
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
 Luxembourg, le 20 octobre 1999. Signature.  
 (49784/032/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

**GRISO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
 R. C. Luxembourg B 24.926.

Le bilan au 30 septembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1999, vol. 529, fol. 80, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.  
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
 Luxembourg, le 22 octobre 1999.

Pour GRISO S.A.  
 SGG  
 SERVICES GENERAUX  
 DE GESTION  
 Signatures

(49702/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

**WESLEY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 43.087.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1999, vol. 529, fol. 90, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Signature  
Un mandataire

(49799/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

---

**WESLEY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 43.087.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1999, vol. 529, fol. 90, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Signature  
Un mandataire

(49800/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

---

**WESLEY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 43.087.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1999, vol. 529, fol. 90, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Signature  
Un mandataire

(49801/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

---

**WESLEY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 43.087.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1999, vol. 529, fol. 90, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Signature  
Un mandataire

(49802/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

---

**WESLEY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 43.087.

*Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires  
tenue en date du 15 janvier 1997 à 9.00 heures*

*Décisions*

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

- d'acter la démission de Monsieur Marc Muller de sa fonction de commissaire aux comptes de la société;
- de donner décharge au commissaire aux comptes démissionnaire de toute responsabilité résultant de l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour, lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 1993;
- de nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire Monsieur Clive Godfrey, licencié en droit, demeurant à B-1390 Grez-Doiceau, 28, rue Tienne du Golf, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Plus personne ne demandant la parole, et l'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 9.30 heures.

Pour extrait conforme  
Pour réquisition  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1999, vol. 529, fol. 90, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(49803/751/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

---

**WESLEY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 43.087.

—  
*Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires  
tenue en date du 4 mars 1997 à 17.30 heures*

*Décisions*

L'assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration et les rapports du commissaire aux comptes relatifs aux exercices clôturant au 31 décembre 1993, 31 décembre 1994, 31 décembre 1995 et 31 décembre 1996;
- d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 1993. L'exercice clôture avec une perte de LUF 180.306,-.
- et d'affecter les résultats de l'exercice 1993 tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:
  - \* Report à nouveau de LUF 180.306,-;
- d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 1994. L'exercice clôture avec une perte de LUF 214.057,-.
- et d'affecter les résultats de l'exercice 1994 tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:
  - \* Report à nouveau de LUF 214.057,-;
- d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 1995. L'exercice clôture avec une perte de LUF 244.405,-.
- et d'affecter les résultats de l'exercice 1995 tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:
  - \* Report à nouveau de LUF 244.405,-;
- d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 1996. L'exercice clôture avec un bénéfice de LUF 2.638.461,-.
- et d'affecter les résultats de l'exercice 1996 tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:
  - \* Affectation à la réserve légale de LUF 125.000,-
  - \* Report à nouveau de LUF 2.513.461,-;
- d'accorder décharge par vote spécial aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au 31 décembre 1996;
- de reconduire les administrateurs et le commissaire aux comptes dans leur mandats jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur le compte de l'année 1997.

Pour extrait conforme  
Pour publication  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1999, vol. 529, fol. 90, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49804/751/4) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

**WESLEY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 43.087.

—  
*Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires  
tenue en date du 15 janvier 1998 à 9.00 heures*

*Décisions*

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

- d'acter la démission de Monsieur Clive Godfrey de sa fonction de commissaire aux comptes de la société;
  - de donner décharge au commissaire aux comptes démissionnaire de toute responsabilité résultant de l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour, lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 1996;
  - de nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire Madame Laurence Mathieu, employée privée, demeurant à F-57100 Thionville, 21, rue Jemmapes, qui terminera le mandat de son prédécesseur.
- Plus personne ne demandant la parole, et l'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 9.30 heures.

Pour extrait conforme  
Pour réquisition  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1999, vol. 529, fol. 90, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49805/751/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

**GH DE ROQUEMAUREL & CIE, S.e.c.s., Société en commandite simple.**

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.  
R. C. Luxembourg B 43.372.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 21 octobre 1999, vol. 529, fol. 90, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 1999.

Signature.

(49701/032/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

---

**GREEN LINE FRANCE, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 25.004.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1999, vol. 529, fol. 93, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(49704/005/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

---

**GREEN LINE FRANCE, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 25.004.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 août 1999*

En date du 23 août 1999, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat d l'exercice 1998;
- de réélire Mme Colette Giraud, MM. Paul-Henri de la Porte du Theil et Louis Bert en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 2000.
- d'élire Mme Florence Villemot, MM. Jean-Yves Colin et Serge Dubois en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 2000 sous réserve de l'agrément de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.
- de réélire PricewaterhouseCoopers en qualité de Réviseur d'Entreprises pour un mandat d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 2000.

Luxembourg, le 23 août 1999.

Pour extrait sincère et conforme  
Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1999, vol. 529, fol. 93, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49705/005/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

---

**LAMB CORP. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 66.262.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1999, vol. 529, fol. 94, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 1999.

(49734/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

---

**LAMB CORP. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 66.262.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 1<sup>er</sup> septembre 1999*

- La société HIFIN S.A., 3, place Dargent, Luxembourg est nommée en tant que Commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Jean-Paul Defay, dont la démission a été acceptée. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée statutaire de 2003.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 1999.

Certifié sincère et conforme  
Pour LAMB CORP. S.A.  
COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1999, vol. 529, fol. 94, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49735/696/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

---

**HAWK INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.  
R. C. Luxembourg B 57.000.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 22 octobre 1999, vol. 529, fol. 90, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 1999.

Signature.

(49706/032/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

**HAWK INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.  
R. C. Luxembourg B 57.000.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 22 octobre 1999, vol. 529, fol. 90, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 1999.

Signature.

(49707/032/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

**HORISOFT 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8027 Strassen, 24, rue Raoul Follereau.  
R. C. Luxembourg B 61.731.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 1999, vol. 528, fol. 64, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 1999.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(49708/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

**HYDINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 60.295.

The balance sheet as per December 31st, 1998, registered in Luxembourg, on October 20, 1999, vol. 529, fol. 80, case 1, has been deposited at the record office of the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on October 25, 1999.

As for publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, October 21, 1999.

(49709/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

**IBERINT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 27.857.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1999, vol. 529, fol. 80, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1999.

IBERINT S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(49710/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

**IFIL INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 26, rue Louvigny.  
R. C. Luxembourg B 47.964.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1999, vol. 529, fol. 80, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1999.

IFIL INVESTISSEMENTS S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(49711/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

**WOLFGANG THIELEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6686 Luxembourg, 51, route de Wasserbillig.  
R. C. Luxembourg B 53.980.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Echternach, le 8 octobre 1999, vol. 132, fol. 60, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 octobre 1999.

Signature.

(49806/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

---

**TOPHET HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.  
R. C. Luxembourg B 28.710.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 1999, vol. 528, fol. 64, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 1999.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Luxembourg

Signature

(49807/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

---

**TOUSACIERS, Société Anonyme.**

Siège social: Dudelange.  
R. C. Luxembourg B 20.617.

Il ressort d'une lettre du 7 août 1999, enregistrée à Luxembourg, le 20 octobre 1999, vol. 529, fol. 83, case 9, que Monsieur Henri Grethen a démissionné avec effet au 7 août 1999 en tant que membre du Conseil d'Administration de la société anonyme TOUSACIERS.

Dudelange, le 22 octobre 1999.

Signature.

(49808/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

---

**TOUSACIERS, Société Anonyme.**

Siège social: Dudelange.  
R. C. Luxembourg B 20.617.

*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration du 24 août 1999*

Il est décidé:

- de coopter Madame Blanche Moutrier comme administrateur de la société sous rubrique en remplacement de Monsieur Henri Grethen qui a démissionné le 7 août 1999;
- Madame Blanche Moutrier terminera le mandat de son prédécesseur;
- la cooptation de l'intéressée sera soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires pour ratification.

Extrait certifié sincère et conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1999, vol. 529, fol. 83, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49809/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

---

**BAGDAD HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

**STATUTS**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-deux septembre.

Par-devant Nous Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- La société anonyme ENTREPRISE BELLE VUE LIMITED, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), P.O. Box 3186, Road Town,

ici représentée par Monsieur Tom Stockreiser, employé privé, demeurant à Grevenmacher,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 31 août 1999;

2.- La société anonyme ALPHA TRUST LTD, avec siège social à Charlestown (Nevis Island), National Bank Building, Memorial Square, P.O. Box 556,

ici représentée par Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 31 août 1999.

Lesquelles deux prédites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de BAGDAD HOLDING S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège sociale pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoise ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public. La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut également acquérir et mettre en valeur des brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holding.

### **Titre II.- Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euro (31.000,- EUR), divisé en trois cent dix (310) actions sans valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du propriétaire, à l'exception des actions pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, à concurrence d'un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000,- EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions sans valeur nominale. Dans ces limites le conseil d'administration peut décider d'augmenter le capital par voies d'apports en numéraire ou ne consistant pas en numéraire, par incorporation de réserves, avec ou sans l'émission de titres nouveaux. Cette autorisation est conférée au conseil d'administration pour une durée de cinq ans, prenant cours à dater de la publication des présents statuts. Elle peut être renouvelée plusieurs fois conformément à la loi.

Le capital autorisé ne pourra être utilisé hors droit de préférence. Dans le cas où des actions n'auraient pas été souscrites, il sera proposé aux anciens actionnaires le rachat des titres pour lesquels le droit de préférence n'a pas été exercé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix de cette augmentation de capital.

En cas d'augmentation de capital, le conseil d'administration fixe le taux et les conditions d'émission des actions, à moins que l'assemblée n'en décide elle-même.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme adapté à la modification intervenue.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

### **Titre III.- Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminés à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis en ou de hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

#### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

#### **Titre V.- Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mercredi du mois de juin, à 18.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

S'il existe des titres faisant l'objet d'usufruit, le droit de vote appartient tantôt à l'usufruitier, tantôt au nu-proprétaire, selon que la délibération est de nature à porter atteinte au droit de l'usufruitier ou du nu-proprétaire.

#### **Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives ainsi que de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

##### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

##### *Dispositions transitoires*

1) Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2000.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2001.

##### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1) ENTREPRISE BELLE VUE LIMITED, prénommée, cent cinquante-cinq actions . . . . .	155
2) ALPHA TRUST LTD, prénommée, cent cinquante-cinq actions . . . . .	155
Total: trois cent dix actions . . . . .	310

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que les trente et un mille euro (31.000,- EUR) se trouvent dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

##### *Evaluation du capital social*

Pour les besoins du fisc, il est déclaré que les trente et un mille euros (31.000,- EUR), formant le capital social, équivalent à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (1.250.537,- LUF).

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à soixante mille francs luxembourgeois (60.000,- LUF).

*Assemblée générale extraordinaire*

Les actionnaires sus-indiqués, représentant l'intégralité du capital souscrit ont immédiatement procédé à la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, cette assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui de commissaire aux comptes à un (1).

*Deuxième résolution*

Sont nommés administrateurs:

- a) ALPHA MANAGEMENT SERVICES S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe;
- b) Monsieur Marc Schintgen, ingénieur commercial Solvay, demeurant à L-5876 Hesperange, 2, rue Rézefelder;
- c) Monsieur Ingrid Hoolants, administrateur de sociétés, demeurant à F-57330 Soetrich, 20, rue du Soleil;
- d) Madame Sylvie Allen-Petit, administrateur de sociétés, demeurant à L-5898 Syren, 5, rue de Dalheim.

Les administrateurs sont nommés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2005.

*Troisième résolution*

A été nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Eric Invernizzi, employé privé, demeurant à L-2133 Luxembourg, 57, rue Nic Martha.

Le commissaire aux comptes est élu jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2005.

*Quatrième résolution*

Le siège social est établi à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

Dont acte, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Stockreiser, L. Rentmeister, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 30 septembre 1999, vol. 416, fol. 69, case 9. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, sur papier libre, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 21 octobre 1999.

A. Weber.

(49812/236/184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

**CAFE - RESTAURANT BORLON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3671 Kayl, 90, rue Notre-Dame.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le onze octobre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1. - Monsieur Richard Bornong, cuisinier, demeurant à L-3236 Bettembourg, 18, rue de la Gare.
2. - Monsieur Christophe Longri, cuisinier, demeurant à F-Clouange, 1, rue des Bouleaux.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de CAFE-RESTAURANT BORLON, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Kayl.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcoolisées et non-alcoolisées, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 1999.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,-), représenté par cent (100) parts sociales de cinq mille francs (5.000,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Richard Bornong, prédit	50 parts
- Monsieur Christophe Longhi, prédit	50 parts
Total: cent parts sociales	100 parts

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 12.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

**Art. 13.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

**Art. 14.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à Assemblée générale:

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-3671 Kayl, 90, rue Notre-Dame.

Sont nommés gérants:

- 1) Monsieur Richard Bornong, et
- 2) Monsieur Christophe Longhi, qui engagent la société par leur signature conjointe.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Bornong, C. Longhi, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 octobre 1999, vol. 845, fol. 21, case 12. – Reçu 5.000 francs.

*Le Receveur (signé): Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 21 octobre 1999.

C. Doerner.

(49813/209/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

### **CAIRNBULG SERVICES N°1, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.-P. Gillardin.

#### STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt quatre septembre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

La S.A. CAIRNBULG CREIL N° 1, ayant son siège social 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, ici représentée par son administrateur Monsieur Jean Tressel, administrateur de sociétés, demeurant à B-Uccle.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de CAIRNBULG SERVICES N° 1.

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Pétange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

**Art. 3.** La société a pour objet les prestations de service en matière de stockage de véhicules neufs, la prise à bail de tout site, fonds de commerce, leur valorisation et leur gestion.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir de ce jour, l'année sociale coïncide avec l'année civile, sauf pour le premier exercice.

**Art. 5.** Le capital social entièrement libéré est fixé à cinq cent mille (500.000,-) francs, divisé en cinq cents parts sociales de mille (1.000,-) francs chacune.

Le capital social a été souscrit par les comparants.

La somme de cinq cent mille (500.000,-) francs se trouve à la disposition de la société, ce qui est reconnu par le comparant.

**Art. 6.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée. Le comparant respectivement les futurs associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir, lesquels peuvent engager seuls la société.

**Art. 7.** Les héritiers et créanciers du comparant ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition de scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administrateurs ou de sa gérance.

**Art. 8.** La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi.

Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant.

Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Frais*

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à quarante mille francs.

#### *Gérance*

Le comparant a pris les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant, Monsieur Jones C. John, gérant, demeurant à UK, Hove BN3 2WF, N° 1 Courtenay Lodge.
2. La société est valablement engagée par la signature seule du gérant et ou celle du comparant.
3. Le siège social de la société est fixé à L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin.

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Tressel, C. Doerner.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1999, vol. 845, fol. 3, case 12. – Reçu 5.000 francs.

*Le Receveur (signé):* Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 20 octobre 1999.

C. Doerner.

(49814/209/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

## **FINANCE ET DISTRIBUTION INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

### STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. FEDERAL PROMOTION INC., ayant son siège social à Tortola, BVI,
  2. CLARKESON MANAGEMENT COMPANY LTD, ayant son siège social à Tortola, BVI,
- les deux ici représentées par Monsieur Jean Naveaux, conseil économique, demeurant à Latour, Belgique, en vertu de deux procurations sous seing privé données à Luxembourg, le 16 septembre 1999.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre 1<sup>er</sup>. Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FINANCE ET DISTRIBUTION INTERNATIONAL HOLDING S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales.

Elle peut en outre faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

### **Titre II. Capital, actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,- LUF) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

### **Titre III. Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou de hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de juin à 14.30 heures et pour la première fois en 2000.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 1999.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

#### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. FEDERAL PROMOTION INC., préqualifiée, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	999
2. CLARKESON MANAGEMENT COMPANY LTD, préqualifiée, une action . . . . .	1
Total: mille actions . . . . .	1.000

Les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ soixante mille francs luxembourgeois (60.000,- LUF).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
  - a) FEDERAL PROMOTION INC., préqualifiée,
  - b) CLARKESON MANAGEMENT COMPANY LTD, préqualifiée,
  - c) Monsieur Jean Naveaux, prénommé.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes: INTERNATIONAL NET LTD, ayant son siège social à Nassau, Bahamas.
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2004.
5. Le siège social de la société est fixé à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Monsieur Jean Naveaux, prénommé.

#### *Réunion du Conseil d'Administration*

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires Monsieur Jean Naveaux, prénommé, comme administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Naveaux, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 1999, vol. 119S, fol. 54, case 2. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 7 octobre 1999.

G. Lecuit.

(49815/220/149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

### **VASCO INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 58.199.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 1999, vol. 528, fol. 64, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 1999.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN  
Luxembourg  
Signature

(49810/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

**INNORTHO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

—  
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. TOOLS HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Jean Naveaux, conseil économique, demeurant à Latour, Belgique.

2. CLARKESON MANAGEMENT COMPANY LTD, ayant son siège social à Tortola, BVI, ici représentée par Monsieur Jean Naveaux, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 14 septembre 1999.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>. Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de INNORTHO S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la conception, le développement et la commercialisation, la vente et l'achat d'implants chirurgicaux ainsi que la détention de brevets.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

**Titre II. Capital, actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,- LUF) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

**Titre III. Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

#### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de juillet à 15.00 heures et pour la première fois en 2000.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 1999.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. TOOLS HOLDING S.A., préqualifiée, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	999
2. CLARKESON MANAGEMENT COMPANY LTD, préqualifiée, une action . . . . .	1
Total: mille actions . . . . .	1.000

Les actions ont été libérées à concurrence de 25 %, de sorte que la somme de trois cent douze mille cinq cents francs luxembourgeois (312.500,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

##### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ soixante mille francs luxembourgeois (60.000,- LUF).

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
  - a) INNSIDE TRADING S.A., ayant son siège social à Tortola, BVI,
  - b) CLARKESON MANAGEMENT COMPANY LTD, préqualifiée,
  - c) Monsieur Jean Naveaux, prénommé.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:  
INTERNATIONAL NET LTD, ayant son siège social à Nassau, Bahamas.
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2004.
5. Le siège social de la société est fixé à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Monsieur Jean Naveaux, prénommé.

*Réunion du Conseil d'Administration*

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires Monsieur Jean Naveaux, prénommé, comme administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Naveaux, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 1999, vol. 119S, fol. 53, case 12. – Reçu 12.500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 7 octobre 1999.

G. Lecuit.

(49817/220/155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

**VIGATRADE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6450 Echternach, 38, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 3.189.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 1999, vol. 529, fol. 71, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 19 octobre 1999.

LUXEMBOURG FINANCIAL SERVICES S.A.

Signatures

(49811/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

**IMMO-LUX - AIRPORT II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le premier octobre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société KBC BANK N.V., établie et ayant son siège social à B-1080 Bruxelles, Havenlaan, 2, ici représentée par Monsieur Xavier Buriez, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bruxelles, le 30 septembre 1999.

2. La société CEC BANQUE S.A., ayant son siège social à B-1000 Bruxelles, Grande place, 5, ici représentée par Monsieur Xavier Buriez, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Bruxelles, le 30 septembre 1999.

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

Ces comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de IMMO LUX - AIRPORT II S.A.

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à l'intérieur de la commune du siège social par simple décision du conseil d'administration.

Le conseil d'administration aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société qui, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la construction et la détention de tout bien immobilier.

La société pourra gérer ses immeubles, les donner à bail et les réaliser par voie de vente.

Elle peut collaborer et prendre part, ou prendre un intérêt dans d'autres entreprises ou organisations ayant un objet similaire ou connexe.

La société peut d'une façon générale accomplir toutes opérations commerciales et financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation.

Elle peut entre autre emprunter de l'argent afin de financer l'achat et/ou la construction de biens immobiliers et peut à cet effet conférer des garanties dont des hypothèques sur ses biens immeubles.

### Capital - Actions

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à trente-deux mille Euros (32.000,- EUR) représenté par trois cent vingt (320) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement souscrites et libérées.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, dans les limites prévues par la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

La société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Ces certificats seront signés par deux administrateurs.

**Art. 7.** La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire, ou un débiteur et un créancier gagiste.

### Emprunts obligataires - Certificats immobiliers

**Art. 8.** Le conseil d'administration peut décider l'émission d'emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, appelées encore certificats de placement immobilier, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, les conditions d'émission et de remboursement, le rendement des certificats et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre de certificats de placement immobilier nominatifs sera tenu au siège social de la société.

### Administration - Surveillance

**Art. 9.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant pas dépasser six ans et en tout temps révocables par elle.

Au cas où aucune durée n'est indiquée dans la résolution des nominations, les administrateurs sont nommés pour une durée de six ans.

Sauf décision contraire de l'assemblée générale, le mandat des administrateurs sera exercé gratuitement

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents. Le premier président peut être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants peuvent pourvoir au remplacement jusqu'à la prochaine assemblée générale, qui procédera à l'élection définitive.

**Art. 10.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins vingt-quatre heures avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés, ainsi que dans tous les cas où les dates des réunions ont été fixées préalablement en conseil.

Le conseil d'administration peut se réunir dans le lieu du siège social de la société ou dans un autre lieu dans l'un quelconque des pays de l'Union Européenne.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Un administrateur ayant des intérêts opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut pas prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions sont prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent et seront tenues pour valables.

**Art. 11.** Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux qui seront mis dans un dossier spécial et signés par deux administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président ou par deux administrateurs.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale seront de la compétence du conseil d'administration.

**Art. 13.** Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut déléguer la gestion journalière de la société à une ou plusieurs personnes, qui porteront le titre de «gérant». Il peut également, mais seulement avec l'assentiment préalable de l'assemblée générale des actionnaires, déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs de ses membres, qui porteront le titre d'administrateur-délégué.

**Art. 14.** Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminés par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

**Art. 15.** Le conseil d'administration représente la société en justice, soit en demandant, soit en défendant

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

**Art. 16.** Tous documents et toutes nominations de mandataires engageront valablement la société s'ils sont signés au nom de la société conjointement par deux administrateurs, ou par un mandataire dûment autorisé par le conseil d'administration.

**Art. 17.** La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat.

### Assemblées

**Art. 18.** Tout propriétaire d'actions peut se faire représenter à l'assemblée générale par un fondé de pouvoir, lequel n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire. Les mineurs, les interdits et les personnes morales peuvent être représentés par leurs organes légaux ou statutaires.

Le conseil d'administration peut arrêter des formules de procurations.

**Art. 19.** L'assemblée générale légalement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Ses décisions engagent même les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus du vote.

**Art. 20.** Le conseil d'administration peut exiger que, pour être admis aux assemblées générales, tout actionnaire doive déposer ses actions au porteur respectivement ses certificats nominatifs au siège social ou aux établissements désignés dans les avis de convocation cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

**Art. 21.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg au siège social de la société ou à tout autre endroit désigné par elle, le deuxième jeudi du mois d'avril à quatorze heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales extraordinaires sont convoquées et se tiennent au lieu désigné par le conseil d'administration.

**Art. 22.** L'assemblée générale annuelle entendra le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire, votera sur l'approbation des comptes annuels et sur l'affectation des résultats, procédera aux nominations requises par les statuts, votera la décharge des administrateurs et commissaires et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues.

Toute action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra voter en personne ou par un mandataire, qui ne devra pas nécessairement être actionnaire.

Tout actionnaire aura le droit de demander un vote au scrutin secret.

**Art. 23.** L'assemblée générale délibère aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi.

**Art. 24.** Le conseil d'administration est en droit de convoquer des assemblées ordinaires et extraordinaires.

Il est obligé de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour.

Tout avis contenant convocation à l'assemblée générale doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut déterminer la forme des mandats à employer et exiger qu'ils soient déposés dans le délai et au lieu qu'il indiquera.

**Art. 25.** Le président du conseil d'administration ou en son absence, l'administrateur qui le remplace ou la personne désignée par l'assemblée préside l'assemblée générale.

L'assemblée choisira parmi les assistants le secrétaire et un ou deux scrutateurs.

**Art. 26.** Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui le demande.

Toutefois, au cas où les délibérations de l'assemblée doivent être certifiées conformes, les copies et les extraits qui en seront délivrés pour être produits en justice ou ailleurs, doivent être signés par un administrateur au moins.

#### **Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices**

**Art. 27.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 28.** Chaque année à la clôture de l'exercice social, le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes requises par la loi.

Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, le conseil d'administration soumettra le bilan de la société et le compte de pertes et profits en même temps que son rapport, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, au commissaire qui, sur ce, établira son rapport.

Une quinzaine avant l'assemblée générale annuelle, le bilan, le compte de pertes et profits, le rapport de gestion, le rapport du commissaire ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

**Art. 29.** L'excédent créditeur du compte de pertes et profits, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital souscrit.

Le solde restant du bénéfice net sera à la disposition de l'assemblée générale.

Les dividendes, s'il y a lieu à leur distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le conseil d'administration, endéans les limites arrêtées par l'assemblée générale.

En respectant les prescriptions légales, la distribution d'acomptes sur dividendes peut être décidée par le conseil d'administration.

L'assemblée générale peut décider d'affecter des profits et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 30.** La société pourra être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires décidant à la même majorité que celle prévue pour les modifications des statuts.

**Art. 31.** Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation, nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

Sur l'actif net provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

#### **Disposition générale**

**Art. 32.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et à ses modifications ultérieures.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 1999.

L'assemblée générale annuelle se réunira pour la première fois en 2000.

#### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants déclarent souscrire les trois cent vingt (320) actions représentant l'intégralité du capital social comme suit:

- KBC BANK N.V., prénommée, deux cent soixante-douze actions	272
- CBC BANQUE S.A., prénommée quarante-huit actions	48
Total: trois cent vingt actions	320

Ces actions sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme trente-deux mille Euros (32.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration - Evaluation - Frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à soixante-quinze mille francs (75.000,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.
  2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:
    - a) Monsieur Luc Philips, administrateur-délégué KBC BANK N.V., demeurant à B-1820 Perk, Platanenlaan 14,
    - b) Monsieur Philippe Haers, sous-directeur département immobilier KBC BANK N.V., demeurant à B-3052 Blanden, Duivenstraat 70,
    - c) Monsieur Hubert De Peuter, responsable service titrisation et investissement KBC BANK N.V., demeurant à B-3140 Keerbergen, Mezendreef 9,
    - d) Madame Bea De Wolf, chargée de relations KBC BANK N.V., demeurant à B-9300 Aalst, Hyacintenstraat 53.
 Monsieur Luc Philips, prénommé, est nommé Président du Conseil d'Administration.
  3. La durée du mandat des administrateurs est fixée à un an et prendra fin lors de l'assemblée générale à tenir en l'an deux mille.
  4. A été appelée aux fonctions de commissaire: ERNST & YOUNG S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg.
  5. La durée du mandat du commissaire est fixée à un an et prendra fin lors de l'assemblée générale à tenir en deux mille.
  6. Le siège de la société est établi au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
  7. L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer les pouvoirs de la gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.  
Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.  
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont tous signé avec le notaire la présente minute.  
Signé: X. Buriez, F. Baden.  
Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 1999, vol. 3CS, fol. 54, case 2. – Reçu 12.909 francs.  
*Le Receveur (signé): J. Muller.*
- Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 octobre 1999. F. Baden.  
(49816/200/254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

### **POLYTECH INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-trois septembre.  
Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

- Aniel Gallo, réviseur d'entreprises, demeurant à L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins, ici représentée par Mademoiselle Sonia Benamor, employée privée, demeurant à F-Knutange,  
en vertu d'un pouvoir sous seing privé lui délivré à Mamer, le 20 septembre 1999, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de la formalisation.
  - FGA (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Aniel Gallo, prénommé, lequel a délégué aux fins des présentes Mademoiselle Sonia Benamor, prénommée,  
en vertu d'un pouvoir sous seing privé lui délivré à Mamer, le 20 septembre 1999, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de la formalisation.
- Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer comme suit:

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et la législation luxembourgeoise afférente.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de POLYTECH INVESTMENT HOLDING S.A.  
La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Mamer.

**Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toutes autres manières, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.

Elle peut en outre acquérir et mettre en valeur tous les brevets et détenir les marques de commerce et des licences connexes pourvu qu'elles soient détachables d'activités commerciales.

**Art. 4.** Le capital social de la société est fixé à un million cinq cent mille francs (1.500.000,- francs), représenté par mille cinq cents (1.500) actions d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- francs) chacune.

**Art. 5.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire peut prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi sur les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

**Art. 6.** La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme propriétaire à l'égard de la société.

**Art. 7.** Les actions de la société sont librement cessibles. Cependant si un actionnaire désire céder toutes ou partie de ses actions, il doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. Le prix de cession, basée sur la valeur vénale des actions sera fixé par un expert désigné par le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai de un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 8.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopie, télégramme ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

**Art. 9.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un ou deux administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents. La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

**Art. 10.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires.

**Art. 11.** Suivant les dispositions prévues par l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 portant modification de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

#### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 13.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou pas. Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée générale des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le dernier vendredi du mois d'avril à 16.00 heures, et pour la première fois en l'an deux mille un. Si ce jour est un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 15.** La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévus par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

**Art. 16.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription*

Les actions ont été souscrites comme suit:

- Aniel Gallo, prénommé, une action . . . . .	1
- FGA (LUXEMBOURG) S.A., prénommée, mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	1.499
Total: mille cinq cents actions . . . . .	1.500

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de un million cinq cent mille francs (1.500.000,- francs) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille.

La première assemblée générale se tiendra en l'an 2001.

#### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante mille (60.000,-) francs.

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les actionnaires représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:
  - Monsieur Aniel Gallo, réviseur d'entreprises, demeurant à Mamer, 1, rue des Maximins.
  - Madame Mireille Masson, administrateur de sociétés, demeurant à Mamer, 1, rue des Maximins.
  - Madame Madeleine Alié, administrateur de sociétés, demeurant à Mamer, 1, rue des Maximins.
3. Est nommé administrateur-délégué: Aniel Gallo, prénommé.

Il sera chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

4. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans: FGA (LUXEMBOURG) S.A. avec siège social à Mamer.

5. Le siège social est fixée à L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.

Dont acte, fait et passé à Capellen.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: S. Benamor, A. Biel.

Enregistré à Capellen, le 1<sup>er</sup> octobre 1999, vol. 416, fol. 71, case 2. – Reçu 15.000 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 1999.

A. Biel.

(49820/203/128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

**ACN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4910 Hautcharage, 57, rue de Bascharage.

R. C. Luxembourg B 58.540.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 1999, vol. 529, fol. 77, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 1999.

LUXCOMPTA, S.à r.l.

Signature

(49829/679/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

**MKM CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-1510 Luxembourg, 98, avenue de la Faïencerie.

## STATUTEN

Im Jahre eintausendneunhundertneunundneunzig, den siebenundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker, im Amtssitz in Luxemburg-Eich

Sind erschienen:

1. - Herr Peter Marzi, Kaufmann, wohnhaft in D-54329 Konz, Valdenaire Ring 31.
2. - Herr Michael Marzi, Konstrukteur und Maschinentechner, wohnhaft in D-55292 Trier, Avelertal 33A.
3. - Herr Adolf Kieffer, Diplomingenieur, wohnhaft in in D-54329 Konz, Goethestrasse 1.

Welche Kompargenten erklären zwischen ihnen eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts gründen zu wollen, welche den Bestimmungen des Gesetzes über Handelsgesellschaften und der vorliegenden Satzung unterliegt.

**Art. 1.** Der Gesellschaftsname lautet MKM CONSTRUCTIONS, S.à r.l.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist die Durchführung und Vermittlung von Bauleistungen, die Bauaufsicht und der Handel mit Baumaterial.

Die Gesellschaft kann Unternehmen gleicher oder ähnlicher Art übernehmen, vertreten und sich an solchen Unternehmen beteiligen, sie darf auch Zweigniederlassungen errichten.

Fernerhin ist es der Gesellschaft gestattet sämtliche mobiliare und immobiliare Geschäfte auszuführen, die zur Vervollkommnung des Hauptgesellschaftszweckes dienlich sein können. In dieser Hinsicht kann die Gesellschaft sich kapitalmässig oder auch sonstwie an in- und ausländischen Unternehmen beteiligen, welche ganz oder auch nur teilweise einen ähnlichen Gesellschaftszweck verfolgen wie sie selbst.

Generell ist es der Gesellschaft gestattet ihre Tätigkeiten sowohl im In- als auch im Ausland zu entfalten.

**Art. 3.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet vom heutigen Tage an gerechnet.

Sie kann durch Beschluß der Generalversammlung der Gesellschafter, welche mit der zur Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschließen, vorzeitig aufgelöst werden.

**Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Der Firmensitz kann durch Beschluß einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Großherzogtums verlegt werden.

**Art. 5.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt fünfhunderttausend Franken (500.000,-), eingeteilt in hundert (100) Anteile zu je fünftausend Franken (5.000,-).

Die Stammeinlagen werden wie folgt gezeichnet:

1. - Herr Peter Marzi, Kaufmann, wohnhaft in D-54329 Konz, Valdenaire Ring 31, fünfundzwanzig Anteile . . . . .	25
2. - Herr Michael Marzi, Konstrukteur und Maschinentechner, wohnhaft in D-55292 Trier, Avelertal 33A, fünfundzwanzig Anteile . . . . .	25
3. - Herr Adolf Kiefer, Diplomingenieur, wohnhaft in in D-54329 Konz, Goethestraße 1, fünfzig Anteile . . . . .	50
Total der Anteile: . . . . .	100

Diese Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, so daß die Summe von fünfhunderttausend Franken der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

**Art. 6.** Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Für den Fall der Veräußerung an Drittpersonen sind die anderen Gesellschafter vorkaufsberechtigt. Sie können an Drittpersonen nur mit der Zustimmung aller in der Generalversammlung abgegebenen Stimmen übertragen werden. Bei Sterbefall können die Anteile ohne besondere Zustimmung an die Erbberechtigten übertragen werden.

**Art. 7.** Weder Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs noch Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft auf.

**Art. 8.** Gläubiger, Berechtigte oder Erben der Gesellschafter können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsunterlagen stellen.

**Art. 9.** Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern geleitet, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Generalversammlung ernannt werden.

Die jeweiligen Befugnisse des oder der Geschäftsführer, sowie die Dauer deren Mandats werden bei ihrer Ernennung durch die Generalversammlung festgelegt.

**Art. 10.** Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 11.** Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wieviele Anteile er hat. Er kann soviele Stimmen abgeben wie er Anteile innehat. Jeder Gesellschafter kann sich regelmäßig bei der Generalversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 12.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 1999.

**Art. 13.** Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen innerhalb der ersten sechs Monate den Jahresabschluß in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

**Art. 14.** Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz, während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

**Art. 15.** Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinns werden der gesetzlichen Reserve zugeführt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

**Art. 16.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Generalversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Generalversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen. Der amtierende Notar bescheinigt, daß die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind. Kosten

Die Kosten und Gebühren, welcher Form es auch sein möge, die zur Gründung der Gesellschaft zu ihrer Last sind, werden auf 40.000,- LUF abgeschätzt.

#### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Und sofort nach Gründung der Gesellschaft haben sich die Anteilhaber in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden, indem sie erklären auf eine vorangehende Einladung zu verzichten, und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefaßt:

1) Die Zahl der administrativen Geschäftsführer wird auf zwei festgesetzt.

Die Zahl der technischen Geschäftsführer wird auf eins festgesetzt.

Zu administrativen Geschäftsführern für unbestimmte Dauer werden ernannt die vorgenannten Anteilhaber Michael Marzi und Peter Marzi.

Zum technischen Geschäftsführer für unbestimmte Dauer wird ernannt Herr Adolf Kiefer, vorgenannt.

Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift des technischen Geschäftsführers mit einem der administrativen Geschäftsführer.

2) Der Sitz der Gesellschaft ist in L-1510 Luxembourg, 98, avenue de la Faiencerie.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Eich, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. Marzi, M. Marzi, A. Kiefer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 1999, vol. 3CS, fol. 48, case 4. – Reçu 5.000 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 25. Oktober 1999.

P. Decker.

(49819/206/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

#### **4i S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8437 Steinfort, 50, rue de Koerich.

R. C. Luxembourg B 59.898.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le premier octobre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme 4i S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 59.898, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 juillet 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 553 du 8 octobre 1997.

L'Assemblée est ouverte à huit heures trente sous la présidence de Mademoiselle Ingrid Byttebier, employée privée, demeurant à Oberpallen,

qui désigne comme secrétaire Madame Marta Kozinska, employée privée, demeurant à Saint-Léger.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur William Denis, employé privé, demeurant à Aubange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- Transfert du siège social de Luxembourg, à L-8437 Steinfort, 50, rue de Koerich.

- Modifications afférentes des statuts.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Résolution unique:*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à L-8437 Steinfort, 50, rue de Koerich.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 2 et le premier alinéa de l'article 16 sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Steinfort.

**Art. 16. Premier alinéa.** L'assemblée générale annuelle se réunit le premier lundi du mois de juillet à dix heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 291, route d'Arlon, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. Byttebier, M. Kozinska, W. Denis, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 1999, vol. 3CS, fol. 53, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 1999.

F. Baden.

(49821/200/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

**4i S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8437 Steinfort, 50, rue de Koerich.  
R. C. Luxembourg B 59.898.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 1999.

F. Baden.

(49822/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 1999.

---

**IGEFI, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 52.571.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 22 octobre 1999, vol. 529, fol. 89, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(49712/507/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

---

**IMMOGLOBAL, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Wickrange.  
R. C. Luxembourg B 42.933.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 22 octobre 1999, vol. 529, fol. 89, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(49713/507/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

---

**IMMO TAYO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.  
R. C. Luxembourg B 47.169.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 21 octobre 1999, vol. 529, fol. 90, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 25 mai 1999*

Conformément à l'article 100 sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte cumulée supérieure aux trois quarts du capital social.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une nouvelle période statutaire expirant à l'issue de l'assemblée qui se tiendra en 2005 pour statuer sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 1998.

- L'Assemblée accepte la démission de la FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & Cie, Luxembourg, de sa fonction de commissaire aux comptes, avec effet au 31 décembre 1998 et décide de lui donner quitus pour l'exercice de son mandat.

Elle décide de nommer en son remplacement M. Paul Albrecht, employé privé, Luxembourg, avec effet au 31 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 1999.

Signature.

(49714/032/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

---

**JULIUS BAER MULTIBOND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 32.187.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 octobre 1999.

E. Schroeder.

(49726/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

---

**JULIUS BAER MULTICASH, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 36.405.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 octobre 1999.

E. Schroeder.

(49727/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

---

**JULIUS BAER MULTISTOCK, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 32.188.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 octobre 1999.

E. Schroeder.

(49728/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

**INTERNATIONAL FINANCERS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.  
R. C. Luxembourg B 26.340.

Les comptes annuels au 30 juin 1997, enregistrés à Luxembourg, le 22 octobre 1999, vol. 529, fol. 90, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 1999.

Signature.

(49720/032/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

**INTERNATIONAL FINANCERS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.  
R. C. Luxembourg B 26.340.

Les comptes annuels au 30 juin 1998, enregistrés à Luxembourg, le 22 octobre 1999, vol. 529, fol. 90, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 1999.

Signature.

(49721/032/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

**INTERNATIONAL FINANCERS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.  
R. C. Luxembourg B 26.340.

Les comptes annuels au 30 juin 1999, enregistrés à Luxembourg, le 22 octobre 1999, vol. 529, fol. 90, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 4 octobre 1999*

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une nouvelle période statutaire expirant à l'issue de l'assemblée qui se tiendra en 2005 pour statuer sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2005.

- L'Assemblée accepte la démission de MM. Yves Bayle et Sylvain Imperiale, de leur fonction d'administrateur et de commissaire aux comptes, respectivement, avec effet au 31 décembre 1998 et décide de leur donner quitus pour l'exercice de leur mandat.

Elle décide de nommer en leur remplacement Mlle Armelle Beato, employée privée, Luxembourg, au poste d'administrateur et M. Paul Albrecht, employé privé, Luxembourg, au poste de commissaire aux comptes, avec effet au 31 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 1999.

Signature.

(49722/032/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

**LUIGI SERRA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 51.542.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1999, vol. 529, fol. 80, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1999.

Pour LUIGI SERRA  
INTERNATIONAL S.A.  
SGG  
SERVICES GENERAUX  
DE GESTION  
Signatures

(49737/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

**IMR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 51.972.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 octobre 1999*

- Les démissions de Madame Françoise Stamet et Monsieur Hubert Hansen, Administrateurs, sont acceptées. Suite à ces démissions, l'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Marc Muller, expert-comptable, demeurant à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll et Madame Marion Muller, administrateur de sociétés, demeurant à L-1437 Luxembourg, 50, rue J.B. Esch, en tant qu'Administrateurs. Les mandats des nouveaux administrateurs viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2001.

- La démission de la société FIN-CONTROLE S.A., Commissaire aux Comptes, est acceptée. Suite à cette démission, l'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2001.

- Le siège social est transféré au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Fait le 22 octobre 1999.

Certifié sincère et conforme  
Pour IMR INTERNATIONAL S.A.  
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1999, vol. 529, fol. 94, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49715/795/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

**INCOMM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 64.541.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1999, vol. 529, fol. 90, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Pour INCOMM S.A.  
VECO TRUST S.A.  
Signature

(49716/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

**INDUSTRIA HOSPITALIARIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 39.778.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1999, vol. 529, fol. 80, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 1999.

INDUSTRIA HOSPITALIARIA  
INTERNATIONAL S.A.  
P. Rossi  
Administrateur-délégué

(49717/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

**MAHONIA FINANCIERE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 65.794.

**DISSOLUTION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 octobre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 1999, volume 3CS, folio 70, case 2, que la société MAHONIA FINANCIERE HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, inscrite au R. C. section B sous le numéro 65.794 a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société prédésignée, et prenant à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute, la liquidation de la société étant achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 1999.

Signature.

(49743/211/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

**INTERNATIONAL SUCCESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 62.878.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 1999, vol. 528, fol. 64, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 1999.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(49723/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

---

**INTIMM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 64.542.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1999, vol. 529, fol. 90, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Pour INTIMM S.A.  
VECO TRUST S.A.

Signature

(49724/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

---

**KEOMA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 55.449.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1999, vol. 529, fol. 94, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 1999.

(49729/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

---

**KEOMA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 55.449.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 5 août 1999*

- La cooptation de Monsieur Alain Vasseur, consultant, Holzem, en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Serge Thill, consultant, Sanem, démissionnaire est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée statutaire de 2001.

- La société HIFIN S.A., 3, place Dargent, Luxembourg est nommée en tant que Commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Jean-Paul Defay, dont la démission a été acceptée. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée statutaire de 2001.

Luxembourg, le 5 août 1999.

Certifié sincère et conforme

Pour KEOMA HOLDING S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1999, vol. 529, fol. 94, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49730/696/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

---

**IPRO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 64.041.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 1999, vol. 528, fol. 64, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 1999.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(49725/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

---

**KPMG FINANCIAL ENGINEERING, Société Civile Particulière.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

1. A la suite des cessions de parts, dûment acceptées par la société conformément à l'article 1690 du code civil, par Messieurs Bob Bernard et André Wilwert à Monsieur Gérard Matheis, l'article 5 des statuts relatif à la répartition du capital a été modifié comme suit:

«Le capital est fixé à LUF 100.000,- (cent mille francs luxembourgeois) représenté par 200 (deux cents) parts sociales sans désignation de valeur nominale entièrement libérées en espèces et attribuées aux associés comme suit:

1) Monsieur Bob Bernard, diplômé HEC Paris, demeurant à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, soixante et onze parts sociales . . . . .	71
2) Monsieur André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, demeurant à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de Faïencerie, soixante et onze parts sociales . . . . .	71
3) Monsieur Roger Molitor, licencié en administration des affaires Liège, demeurant à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, trente-huit parts sociales . . . . .	38
4) Monsieur Gérard Matheis, MBA, demeurant à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, vingt parts sociales . . . . .	20
Total: deux cents parts . . . . .	200

2. Les mandats des gérants en fonction, Messieurs Bob Bernard, André Wilwert et Roger Molitor, préqualifiés, ont été confirmés.

3. Monsieur Gérard Matheis, préqualifié, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée avec le pouvoir d'engager la société par sa seule signature jusqu'à concurrence de LUF 1.000.000,-. Au-delà de cette somme, la signature d'un deuxième gérant est requise.

Luxembourg, le 11 octobre 1999.

Pour avis sincère et conforme  
Pour KPMG FINANCIAL ENGINEERING  
B. Bernard  
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 1999, vol. 529, fol. 70, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(49731/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

**LUXEMBURGER KAPITALANLAGEGESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 55.855.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1999, vol. 529, fol. 81, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 1999.

Pour LUXEMBURGER KAPITALANLAGEGESELLSCHAFT S.A.  
Société Anonyme  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme

Signature Signature

(49740/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

**LABORATOIRES PHARMEDICAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 8.201.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et information qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 21 octobre 1999, vol. 529, fol. 85, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Signature.

(49733/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

**LABMED HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 48.028.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 1999, vol. 528, fol. 64, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 1999.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN  
Signature

(49732/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

**LINTOFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 35.512.

Le bilan au 30 septembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1999, vol. 529, fol. 80, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 octobre 1999.

LINTOFIN S.A.

Signature  
Administrateur

Signature  
Administrateur

(49736/795/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

---

**LUXCONCERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 31.266.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 1999, vol. 528, fol. 64, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 octobre 1999.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN  
Signature

(49738/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

---

**LUXEMBOURG RENT EQUIPMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 26, rue Louvigny.  
R. C. Luxembourg B 30.475.

Le bilan au 30 septembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1999, vol. 529, fol. 80, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 octobre 1999.

LUXEMBOURG RENT  
EQUIPMENT S.A.

Signature  
Administrateur

Signature  
Administrateur

(49739/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

---

**LUX INTERNATIONAL FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 42.714.

Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 1999, vol. 529, fol. 80, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 octobre 1999.

LUX INTERNATIONAL  
FINANCE S.A.

A. Renard  
Administrateur

J.-P. Reiland  
Administrateur

(49741/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

---

**MAFLA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.  
R. C. Luxembourg B 51.580.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 21 octobre 1999, vol. 529, fol. 90, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 octobre 1999.

Signature.

(49742/032/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 1999.

---